

# Communiqué

Pour diffusion immédiate  
CNW Codes 35, 37

## Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup L'audience publique se poursuit le 19 juillet

Québec, le 16 juin 2022 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Marie-Eve Fortin, présidente, et de Michel Germain, commissaire, annonce la tenue de la deuxième partie de l'audience publique sur le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup à compter du 19 juillet à 19 h à la salle Congrès A de l'Hôtel Universel, au 311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, à Rivière-du-Loup. Les séances se poursuivront les jours suivants selon la participation publique et les besoins de la commission.

La deuxième partie de l'audience publique est consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

---

**Date :** Le 19 juillet 2022

**Heure :** 19 h

**Endroit :** Salle Congrès A  
Hôtel Universel  
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville  
Rivière-du-Loup

Aussi en direct sur le site Web et la page Facebook du BAPE

---

### Comment présenter un mémoire ou une opinion verbale ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions, des préoccupations ou des suggestions sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion. Ceux et celles qui préfèrent ne pas rédiger de mémoire peuvent tout de même exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique.

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à remplir le formulaire en ligne [Avis d'intention](#) au plus tard le 27 juin à 16 h. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent en informer verbalement le secrétariat de la commission en composant sans frais le 1 800 463-4732.

Les mémoires doivent être transmis à la commission au plus tard le 14 juillet à 12 h en utilisant le formulaire en ligne [Dépôt de mémoire](#). Ils peuvent aussi être acheminés par courrier électronique à [dragagerdl@bape.gouv.qc.ca](mailto:dragagerdl@bape.gouv.qc.ca) ou par la poste, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6.

Les personnes, les groupes ou les municipalités intéressés sont encouragés à visiter la section [Participer](#) du site Web du BAPE. Ils y trouveront de l'accompagnement pour rédiger leurs mémoires et émettre leurs opinions verbales.

### **Où consulter la documentation sur le projet ?**

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que dans le site [Web du BAPE](#), où les transcriptions des séances de la première partie de l'audience et les autres documents déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sont regroupés.

Les documents peuvent aussi être consultés en format papier au bureau du BAPE, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec. Plusieurs d'entre eux sont également accessibles à la bibliothèque Françoise-Bédard, au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville. Les citoyens peuvent aussi communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, au plus tard le 13 octobre. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

### **À propos**

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux!

